



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL  
MUNICIPAL  
DU 27 JUN 2016 A 18 HEURES 30  
EN MAIRIE**

**0. Approbation du compte rendu  
de la séance du 14.04.2016  
Désignation du secrétaire de séance : Mme Mariane  
DOMEIZEL**

**1. Fixation du nombre et de la répartition des sièges du  
conseil communautaire de la communauté après la  
démission d'une partie du conseil municipal de  
Mirabeau,**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Suite à la démission du 1<sup>er</sup> adjoint de la commune de Mirabeau et de six conseillers municipaux, une nouvelle élection municipale doit être organisée par cette commune. Cette élection entraînera la recomposition du conseil communautaire. L'arrêté préfectoral du 19.09.2013 a configuré le conseil de la communauté territoriale Sud Luberon, sur la base d'une répartition des sièges approuvée par accord local entre les communes membres dans les conditions de l'article L 5211-6-1 du CGCT tel qu'il était en vigueur à cette date.

La décision du conseil constitutionnel du 20.06.2014 ayant abrogé les dispositions du I de l'article L 5211-6-1 du CGCT sur lesquelles était juridiquement fondé l'accord local, la composition du conseil communautaire doit être de nouveau arrêtée, sur les bases du CGCT actuellement en vigueur.

Le conseil municipal, à l'unanimité, s'est donc prononcé sur la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la communauté territoriale Sud Luberon comme suit :

Nom de la commune	Répartition selon accord local n° 1
La Tour d'Aigues	7
Villelaure	5
La Bastide des Jourdans	2
La Motte d'Aigues	2
Mirabeau	2
Grambois	2
Ansouis	2
Beaumont de Pertuis	2
Cabrières d'Aigues	2

Saint Martin de la Brasque	2
La Bastidonne	2
Peypin d'Aigues	2
Vitrolles en Luberon	1
Sannes	1

## **2. Adhésion au Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement de Vaucluse**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de confier au C.A.U.E. de Vaucluse la mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de la Place de L'Eglise et autorisé Monsieur el Maire à signer la convention à intervenir. Le montant de cette mission s'élève à 2000 € dont 851 € d'adhésion au CAUE pour l'année 2016.

## **3. Convention d'occupation temporaire « Vitifruits »**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Le conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à encaisser les loyers relatifs aux anciens bâtiments de la coopérative « Vitifruits » dont la commune est propriétaire, lesquels sont actuellement aux termes de baux antérieurs à l'acquisition partiellement loués, d'une part au « Cellier de Marrenon » et d'autre part au « Luberon Paysan » ; et à effectuer toutes démarches et toutes dépenses en lien avec ces contrats et le statut de propriétaire de la commune. Dans l'attente de la réalisation du projet d'aménagement définitif, le conseil municipal a également autorisé Monsieur le Maire à conclure une convention d'occupation temporaire avec Monsieur Noël ROUX qui a besoin d'une partie du hangar à l'arrière du bâtiment pour stocker des engins et du matériel agricole. En contrepartie, l'intéressé versera une somme de 200 euros par mois.

## **4. Demande de subvention**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Le conseil municipal a autorisé à l'unanimité Monsieur le Maire à solliciter auprès des partenaires privés et publics toutes subventions en vue de la réalisation de projets communaux d'investissement. Entre autres, il vous est proposé de solliciter l'Etat (réserve parlementaire), COTELUB (mise en valeur du patrimoine), le Conseil Départemental de Vaucluse et l'Agence de l'Eau (aide à la réalisation de réseaux pluviaux).

## **5. Questions diverses**

Après les questions diverses, la séance est levée à 19 h 30.